

ISLAM

pluriel ou unitaire ?



MICHEL LE BRAS

Michel Le Bras

Islam, pluriel ou unitaire ?

© Michel Le Bras, 2024

ISBN numérique : 979-10-405-6767-7

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

DU MÊME AUTEUR

Jésus, pourquoi lui ? Edilivre 2018

En-sortirons-nous ensemble ? Librinova 2020

Les élections : pour en sortir ensemble ? Librinova 2022
(essentiellement extrait du livre précédent)

L'Occident menacé ? Librinova 2023

À mes petits enfants : Lucile, Morgane, Nathan, Paul, Victor

« La peur n'a pas pour habitude de dire la vérité ; quand on attend une sincérité parfaite, on doit permettre une liberté parfaite ; et quiconque, enclin à se mettre en colère lorsqu'il entend la vérité, n'a aucune raison de s'étonner qu'il ne l'entende pas. »

Tacite

Introduction

À Rennes, récemment, mon attention est attirée par une jeune fille se promenant, habillée avec une abaya .

La vue de ce vêtement m'interpelle . Ce n'est pas un habit coutumier en Bretagne .

Cette personne voulait-elle provoquer, se démarquer, montrer son appartenance ? Le port de cette tenue avait sans nul doute pour elle une signification.

Cette situation m'a amené à me questionner sur l'Islam, à essayer de comprendre.

Il m'est vite apparu qu'il était nécessaire de se munir d'un Coran. Le choix ne fut pas aisé . Car en la matière, les spécialistes reconnaissent la difficulté de traduire l'arabe classique.

Jacques Berque, professeur au collège de France, spécialiste de l'Islam a mis 16 ans pour proposer un « essai de traduction » et après quatre ans supplémentaires présenta une amélioration de son texte.

Malek Chebel, anthropologue des religions et historien, a accompli notamment une adaptation française du « Coran pour les nuls » et aussi de « l'Islam pour les nuls ». Il a traduit le Coran en français. Dans l'introduction de sa deuxième traduction, il indique que « tous ceux qui maîtrisent la langue arabe savent qu'il est extrêmement difficile de comprendre le Coran et que sa traduction passe pour être une vraie gageure. D'ailleurs on ne traduit pas le Coran, comme une œuvre profane, on interprète seulement les idées, on cherche à les comprendre et, si besoin est, à les restituer aux lecteurs d'une autre langue. » Il l'a accompagnée d'un dictionnaire encyclopédique « qui l'explicite et qui en est l'exégèse ».

Il existe donc des variations dans les différentes traductions des versets coraniques.

Je m'en suis tenu à prendre comme référence celle faite par Malek Chabel, en corrélation avec son dictionnaire, sauf exceptions précisées. Ce dernier indique dans son livre . « La lecture du Coran n'est pas chose facile pour celui qui est habitué à la littérature occidentale. Pour lire le Coran, il faut d'abord commencer par accepter de se dépouiller de toutes notions préconçues que l'on a sur le

discours narratif. Le style étant oral, la structure narrative paraît décousue ... ».

Dans un premier chapitre « La Fondation de l’Islam », nous nous limiterons essentiellement à l’étude du Coran ; nous aborderons comment s’est-il réalisé et quelles règles a-t-il voulu transmettre ? Est-il possible d’en interpréter certaines ? Que signifie l’abrogation d’un verset ?

Il a entraîné une religion plurielle , aux contours diffus.

Dans un deuxième chapitre « La mouvance islamique », nous analyserons les diverses tendances religieuses et leurs relations avec les droits de l’Homme et la démocratie.

Dans un troisième chapitre « l’Islam face au monde », nous étudierons leurs réseaux, leurs implantations dans le monde, en Europe et aussi en France et les conséquences qui en résultent.

Chapitre I- la fondation de l'islam

Section I – La conception des règles

A – La naissance du Coran

1) La venue de Mahomet

Il est né vers 570 dans la cité de la Mecque.

Orphelin, il est recueilli à l'âge de huit ans par un oncle, chef de tribu, marchand et caravanier.

Une riche veuve dénommée Khadija l'engage comme contremaître pour contrôler ses entreprises commerciales. Elle l'épouse en 595, ayant quinze ans de plus que lui et jusqu'à sa mort (en 619) reste sa seule conjointe. Elle lui donne quatre filles et un ou plusieurs garçons ; mais seule Fatima survit à ses deux parents. Ensuite Mahomet prend plusieurs épouses avec lesquelles il a des enfants

Quelque fois, il se retire pour méditer dans une caverne du mont Hira. En 610, l'ange Gabriel lui apparaît, avec un écrit et lui dit : « *Lis au nom de ton Seigneur qui a créé* » (S XCVI 1) . Selon la tradition, Mahomet ne sait pas lire (a fortiori écrire) mais l'Esprit s'empare de lui et il le fait.

Il lui apprend qu'il devient le messager de Dieu et le dernier prophète.

« *C'est Lui, qui a envoyé son prophète muni de la bonne guidance et de la religion de la vérité de façon à le faire prévaloir sur les autres, même si cela devait révolter les idolâtres* » (S IX 33).

Au cours de ses périples, Mahomet continue à recevoir la Révélation du Coran pendant vingt trois ans.

Simple relais, il recueille la parole de Dieu.

Il communique ce message à la population qui est réceptive. Mais il ne plaît pas à la principale tribu polythéiste qui contrôle la Mecque.

Se sentant menacé, il se retire à Médine en 622 où il réussit à prendre la tête des clans ; cette période est appelée l'Hégire, l'émigration. Il crée la Constitution de Médine qui règle les rapports de la communauté (**oumma**) naissante et mène des razzias pour subvenir aux besoins des habitants.

Les Mecquois en 627 assiègent la cité mais ne parviennent pas à la prendre. La dernière tribu juive de Médine est accusée d'avoir pactisé avec l'ennemi ; tous les hommes sont décapités, tandis que les femmes et les enfants sont vendus en esclaves.

Fort de ralliements, Mahomet marche sur la Mecque et la conquiert en 630.

Il décède en 632 à Médine.

Portrait

« O, vous les hommes ! Je suis pour vous l'envoyé de Dieu, celui qui est en charge du royaume des cieux et de la terreCroyez en Dieu et en son envoyé, le prophète des gentils, qui lui-même croit en Dieu et en sa parole. Suivez son chemin, peut-être serez-vous bien guidés. » (VII 158).

Il est à la fois chef religieux, politique, juridique et militaire du nouvel État musulman. Il enseigne et explique le Coran . Selon la tradition, il serait indemne de péchés graves ou intentionnels.

Biographie

Le Coran fournit très peu de sources sur sa vie.

Sa biographie aurait été rédigée par Ibn Ishaq (704-768) en 750 soit 118 ans après sa mort. Mais l'original a été perdu. Une version revue par Ibn Hicham (mort en 834) nous a été transmise . Elle s'est enrichie par quatre chroniqueurs ayant travaillé sous la dynastie abbasside (750 -1258) .

Certains historiens occidentaux sont dubitatifs sur sa biographie traditionnelle. Elle est source d'interprétations.

Par exemple, d'après la tradition , Mahomet ne sait ni lire ni écrire ; il est ainsi qualifié d'« ummi », c'est à dire d 'illettré en faisant référence notamment au verset 157 S VII : « ... qui suivent le messenger, le prophète des illettrés qu'ils trouveront mentionné chez eux dans la Torah et dans l'évangile... » ; mais dans une note 34 de ce verset, Malek Chebel précise qu'il faudrait peut être traduire ce mot par « gentils » pour être en conformité avec l'esprit des autres textes sacrés. Au verset LXII 2 (« Il est celui qui a envoyé auprès des païens incultes un prophète... . »), dans une note, il met les possibilités de traduction d' Umiyyin : gentils (Blachère), hommes illettrés (Kasimirski), incultes.

Dans le Coran pour les nuls, il indique que « le Coran réfute également l'idée que Mahomet ait pu écrire en disant : « Et avant cela tu ne récitais aucun livre et tu n'en écrivais aucun de ta main droite. Sinon ; ceux qui nient la vérité auraient eu des doutes. » (XXIX 48) . Mais ne pas écrire un livre et savoir écrire sont deux choses différentes.

Pour F . Déroche, directrice d'étude à l'école pratique des hautes études, dans la collection « Que sais je », « le Coran » , cet adjectif « ummi » peut apparaître avec le sens de « païen, infidèle » par opposition aux peuples possédant une Écriture.

Elle mentionne également le verset 5 XXV qu'elle traduit : « Ils ont dit : ce sont des histoires de nos aïeux qu'il s'est écrites et qui lui sont dictées matin et soir . » (La version de Malek Chabel est peu différente).